

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 9 mars 2019, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, André-Pierre Contandriopoulos, Carol Caron et Léonce Tremblay sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 03.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 19.03.09.01

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 février 2019

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Résolution numéro 19.03.09.02

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay :
Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;
Que le conseil adopte le procès-verbal, avec modification, de la séance régulière du 9 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- M. Yves Legris et Mme Carole Dubreuil, le CCU et Mme Julie Lemieux ont été informés des décisions du conseil concernant la demande de dérogation mineure et la demande de permis le 15 février ;
- L'appel d'offres pour les travaux sur le Phare n'a pas été fait, nous sommes en attentes du devis de l'architecte que nous devrions recevoir prochainement et l'appel d'offres est prévu pour le 11 mars ;
- La demande de prolongation de délai pour la réalisation des travaux sur le Phare a été transmise au ministère des Pêches et océans le 20 février. Une demande de rédaction d'un addenda a été faite par le MPO. Nous recevrons sous peu le projet d'addenda pour commentaire ;
- Le plan de prévention en sécurité incendie a été transmis à la MRC le 15 février. Nous devrions recevoir du ministère de la sécurité civile et de la prévention des incendies dans commentaires sur le plan ;
- Un avis public sur la promulgation du règlement no 175 a été publié le 14 février ;
- Les projets de règlement no 176, sur la publication des avis publics, et no 177, sur la gestion contractuelle, ont été transmis à la population et mis sur le site le 22 février ;
- Le rapport financier et la résolution du conseil pour le projet d'amélioration du réseau routier (PPA-CE) a été transmise au ministère des Transports du Québec, le 14 février ;
- La résolution nommant les personnes désignées au niveau municipal pour la surveillance des cours d'eau a été transmise à la MRC le 21 février ;
- L'énoncé du positionnement municipal concernant le programme TECQ 2019-23 a été transmis aux personnes et organismes désignés le 21 février ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la Mairesse

Bonjour,

J'aimerais commencer par souligner la journée internationale des femmes, hier, le 8 mars. C'est une journée dont le but est de réfléchir sur les conditions des Femmes dans le monde et de lutter contre les inégalités face aux hommes. J'appuie la lutte des femmes qui revendiquent un monde sans violence à leur égard et un monde où chaque individu peut vivre dans un environnement de paix.

Nous avons poursuivi notre travail sur notre programme de sécurité civile. Nous déposons cette semaine, une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2, à l'Agence municipale 9-1-1. Nous allons pouvoir doter le Centre communautaire d'équipement pour en faire une zone de refuge.

Cette semaine nous avons rencontré, M. Jean-Philippe Mainville, agent de maillage pour l'organisme ARTERRE, qui sert d'intermédiaire entre des gens qui veulent acquérir ou louer des terres ou des bâtiments agricoles et d'autres gens qui souhaiteraient valoriser ou vendre leurs champs ou leurs bâtiments inutilisés pour permettre de la culture ou du pâturage. La mission d'ARTERRE est d'accompagner les gens pour favoriser le jumelage ou le partenariat

entre gens intéressés. Nous lui avons demandé de produire un petit texte pour la Bernache cravant.

Nous devrions aller en appel d'offres, en début de semaine, pour les travaux de réfection du phare. Le mois prochain, le contrat pourra être donné à l'entreprise qui fournira la plus basse soumission.

Nous sommes en mars, le pont de glace est toujours en bonne condition, mais il pourrait se détériorer rapidement. Il faut donc commencer à planifier la transition vers le service d'hélicoptère.

Nous sommes toujours en attente de l'annonce officielle du MAMH au sujet du programme TECQ. Il semble que le Ministère des Affaires municipales est toujours en négociation avec le fédéral à ce sujet.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues.

8.2 Questions et interventions

Cinq personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q.- Faisant suite aux demandes du comité de santé, des démarches ont-elles été entreprises pour l'amélioration de la toilette à l'héliport ? Des démarches ont-elles été entreprises pour le bateau de remplacement ?

R.- La toilette à l'héliport est fonctionnelle, toutefois les gens débranchent la toilette électrique à cause des odeurs lorsqu'elle fonctionne. L'évent est au bas du mur alors qu'il devrait être plus haut pour ventiler adéquatement. Ce problème a été signalé à Héli Mistral qui devait en discuter avec le MTQ. La Municipalité fera aussi une demande, dans le même sens, au MTQ. En ce qui concerne le bateau de remplacement, c'est toujours sur le budget 2019 de la STQ. Aux dernières nouvelles, ce serait un nouveau bateau partagé avec l'Isle-aux-Grues.

C.- En ce qui concerne le renouvellement de l'entente de service avec le CISSS pour les premiers répondants, les premiers répondants souhaiteraient être consultés dès le début.

R.- Nous en prenons bonne note. Il y aura discussion avec les premiers répondants avant que la Municipalité rencontre le CISSS.

C.- Remerciement pour la publicité sur le recyclage dans l'horaire du traversier. Cela devrait aider à mieux recycler. Malheureusement nous trouvons actuellement beaucoup de matières

recyclables dans le conteneur à déchets. Il faudrait un article dans La Bernache cravant sur le recyclage à l'île en soulignant que les gens doivent faire un effort.

R.- Il y a eu un article dans l'Insulaire sur le recyclage. Nous allons rappeler que la Municipalité a un règlement sur les déchets et les matières recyclables. Une lettre sera envoyée à chaque propriétaire de maison de location pour qu'ils se dotent d'un bac de recyclage par résidence. Les déchets nous coûtent chers, par contre, le recyclage nous rapporte. Un fait est à signaler : le verre recyclé, que nous traitons sur l'Île, est de très bonne qualité.

Q.- À la radio il a été fait état d'une plainte de la Municipalité concernant les éoliennes. Des municipalités ont eu des réactions négatives à l'endroit de l'Île Verte. Qu'en est-il de cette question ?

R.- En ce qui concerne les éoliennes, ce n'est pas une plainte qui a été faite. Lors d'une séance du conseil, des gens ont signalé les désagréments causés par l'éclairage intensif des éoliennes du parc de Nicolas-Riou. Un court message a été transmis au préfet, à cet effet, qui a répondu que la question était déjà sous étude. Nous ne comprenons pas pourquoi une nouvelle est sortie sur le sujet puisqu'il n'y a eu qu'un simple échange courriel avec le préfet de la MRC.

Q.- Y a-t-il eu des discussions entre les membres du conseil au sujet de l'enregistrement des armes à feu ?

R.- Il n'y a eu aucune discussion là-dessus à l'île. À la MRC il a été décidé de ne pas s'en mêler.

Q.- Concernant la toilette à l'héliport à l'île, a-t-il été étudié la possibilité d'avoir une fosse et de l'eau et qu'elle soit opérationnelle toute l'année. Il n'y a pas de toilette publique dans ce secteur ? La place pourrait être organisée comme les haltes routières.

R.- Une demande pourrait être faite pour avoir une toilette avec champ d'épuration ou fosse fermée pour l'île. Pour la toilette à Cacouna, la demande devrait être faite par la Société du parc Kiskotuk

9. Affaires en cours

9.1 Adoption du projet de règlement numéro 176 sur les modalités de publication des avis publics

Il n'y a pas de modification au projet de règlement et aucun commentaire n'a été reçu.

Résolution numéro 19.03.09.03

ATTENDU QUE les articles 433.1 à 433.4 du Code municipal concernant les modalités de publication des avis municipaux ont été rajoutés par l'entrée en vigueur de l'article 91 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017, c. 13);

ATTENDU QU'ainsi une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics et que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum une publication sur Internet;

ATTENDU QUE ce règlement abroge à toutes fins que de droit tout règlement sur le même objet ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 176 a été déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil en date du 9 février 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption dudit règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire de ce conseil en date du 9 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs adopte le règlement numéro 176 abrogeant tout règlement sur le même objet et déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux;

QU'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « *Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* ».

Article 3 But du règlement

Le règlement a pour but de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la Municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

Article 4 Avis publics assujettis

Le présent règlement s'applique à tout avis public dont la publication est légalement exigée de la Municipalité.

Article 5 Modalités de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 4 du présent règlement seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la Municipalité et dans le bulletin municipal.

Les formalités spécifiques requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication prévues au présent règlement, demeurent inchangées.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9.2 Adoption du projet de règlement numéro 177 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs

Il n'y a pas de modification au projet de règlement et aucun commentaire n'a été reçu.

Résolution numéro 19.03.09.04

RÈGLEMENT NUMÉRO 177 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, le 5 avril 2011, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *CM* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *CM* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU le Règlement numéro 160 déléguant à certains fonctionnaires et employés de la Municipalité le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats au nom de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite par ailleurs, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *CM*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *CM*;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *CM* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 9 février 2019;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *CM*, et la délégation de certains pouvoirs (notamment le pouvoir de dépenser) à certains fonctionnaires et employés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **M. Charles Méthé** et appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos et résolu unanimement que le règlement numéro 177 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs soit adopté.

10. Affaires nouvelles

10.1 Demande de subvention auprès de l'Agence municipale 9-1-1 pour le volet 2 au programme en sécurité civile

Résolution numéro 19.03.09.05

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin d'acquérir le matériel nécessaire à la mise en place d'un centre d'hébergement en cas de sinistres et une centrale d'opération d'urgence ;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire de mettre en place un centre d'hébergement temporaire en cas de sinistre et une centrale d'opération d'urgence ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, et résolu :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 500 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500 \$;

Que la Municipalité autorise Denis Cusson, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Demande de soutien financier dans le cadre du Programme des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Résolution numéro 19.03.09.06

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer le réseau routier ;

CONSIDÉRANT les modalités des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que la Municipalité présente une demande de subvention auprès de Monsieur Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, au montant de 25 000 \$ dans le cadre des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale pour les travaux prioritaires suivants :

- 1- Remplacement de la glissière de sécurité sur la Route du Quai-d'en-Bas ;
- 2- Pose d'une glissière de sécurité au versant nord du Chemin du Phare ;
- 3- Remplacement de ponceaux brisés et creusage de fossés.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Dépôt du rapport sur la perception des taxes 2018

Résolution numéro 19.03.09.07

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 1022 et 1026 du Code municipal, le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de mars de chaque année, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, et le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales :

Matricule	Cadastre	Montant
8421-39-6853	5 349 756	1 464,25 \$
8423-91-9076	5 349 759	545,69 \$
Total		2 009,94 \$

Adoptée à l'unanimité

10.4 Adhésion de la municipalité de Cacouna à l'entente intermunicipale en matière d'inspection en bâtiment et en environnement

Résolution numéro 19.03.09.08

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Cacouna pour adhérer à l'entente intermunicipale en inspection ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intermunicipale, le responsable du service de l'aménagement du territoire doit faire une recommandation sur la demande d'adhésion d'une nouvelle municipalité à l'entente ;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le responsable du service de l'aménagement du territoire ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil approuve :

- L'adhésion de la municipalité de Cacouna à l'entente intermunicipale en inspection ;
- L'embauche d'une troisième ressource en inspection ;
- La répartition des coûts en fonction des heures utilisées.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Participation du Directeur général au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Résolution numéro 19.03.09.09

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) fait place à une importante partie de formations légales et administratives et d'information sur les divers aspects qui touchent la vie municipale ;

CONSIDÉRANT les dispositions du contrat de travail du directeur général concernant le développement, la formation et le perfectionnement de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association accorde un rabais de 57,49 \$ pour une inscription faite avant le 15 mai ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos :

Que le conseil autorise, monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire trésorier, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 12, 13 et 14 juin à Québec ;

Que la Municipalité défraie les coûts d'inscription au montant de 619,72 \$ incluant les taxes, et les frais de déplacement et de séjour selon la politique de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Dépôt projet d'entente de service avec la Corporation de développement et de gestion touristique pour l'opération du service de transport collectif (navette)

Un projet d'entente de services avec la Corporation de développement et de gestion touristique pour l'opération et la gestion du service de transport collectif est déposé pour adoption prochaine par le conseil.

10.7 Fourniture d'un téléphone au maire suppléant

Résolution numéro 19.03.09.11

CONSIDÉRANT QUE pour l'instant, les seuls téléphones qui assurent une permanence pour les interventions d'urgences, sur l'Île sont celui du directeur général et celui de la mairesse ;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas suffisant ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une meilleure couverture pour les interventions d'urgences sur l'Île;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyée par M. Carol Caron :

Que le conseil fournisse un téléphone cellulaire au maire suppléant ;

Que le budget pour cet équipement soit transféré du budget prévu pour un téléphone à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Le comité poursuit ses travaux sur la terminologie dans les règlements d'urbanisme et la révision des règlements

11.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 février 2019

Résolution numéro 19.03.09.11

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 2 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport des représentants municipaux

12.1 Société du Parc côtier Kiskotuk (M. Charles Méthé)

Un comité de travail sur la programmation d'activités hivernales a été créé.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 19.03.09.12

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 27 678,12 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 8 843,86 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q.- En ce qui concerne les coûts élevés de chauffage pour le Centre communautaire, et qu'il y a une sous-utilisation du centre, ne pourrait-il pas y avoir une rationalisation des activités, les regrouper dans une même période de temps ?

R.- Les thermostats actuels pourront être remplacés par des thermostats programmables ce qui permettra de baisser la température la nuit. Les thermostats sont maintenus à 19 degrés. Nous espérons que les travaux d'isolation, réalisés l'automne dernier, auront un impact notable sur la facture d'électricité.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 19.03.09.13

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 12.

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.